

Check-list

des travaux à réaliser du 3^e au 4^e CI

Situation de travail et d'apprentissage (STA) :

Délai d'enregistrement des évaluations des STA :

2^e année : 15 août 2018

3^e année : 15 mai 2019

Le profil de formation et des prestations (PFP) doit être apporté au CI 4 en 1 exemplaire.

Sa version définitive, signée par l'apprenti-e et par le-la formateur-trice, devra être adressée jusqu'au 31 mars 2019 en 3 exemplaires, avec les annexes en 2 exemplaires, à la

**Commission de formation de l'AFCI-JU
Rue de l'Avenir 23
2800 Delémont**

Prochain CI : janvier / février 2019